

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 23 Janvier 2008

Objet : L'an deux mille huit et le **vingt trois Janvier**
à **17 heures trente**

Cotisations 2008

**Participation des
communes**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit
par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON**

0801/02

Présents ou représentés :

**MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, CLARY, ESTROSI, MARY, PAUGET.
MMES ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, LAURIERE, RAYBAUD,
RENAUDO, ROUQUIER, SOMARIA, STEFANI.**

1/ ELEVES

| TARIFS Année scolaire 2008 /2009 | | Commune participant au fonctionnement de l'Ecole | | Commune non participante |
|-------------------------------------|---|---|--|-----------------------------|
| | | Enfants (- 18 ans) | Adultes | Enfants et Adultes |
| A * | Cursus Instrumental : avec Formation Musicale ou classe d'ensemble | 300 € | 500 € | 600 € |
| B * | Cours Collectifs Enfants : 175 € | C | Pratique Amateur Adultes : 300 € | |
| D | Atelier Vocal ou Atelier supplémentaire | 125 € | Frais de dossier de 25 € à ajouter à la cotisation Gratuits pour la 3^{ème} inscription dans une même famille | |

* Tarif Etudiant : 70% du tarif adulte

* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les tarifs A et B : 2^{ème} inscription -10%,
3^{ème} inscription -20%, etc... Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ TARIF DES PRETS D'INSTRUMENTS :

- 75 € pour la 1^{ère} année et 115 € pour la 2^{ème} année

3/ COMMUNES

- 425 € par an et par enfant inscrit en Janvier 2008
- 425 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

